

LE CLASSEMENT NATIONAL

FEDERATION FRANCAISE DE SQUASH

Actualisé septembre 2007

TABLE DES MATIERES

I. CONDITIONS GENERALES

- 1.1 ACCES AU CLASSEMENT
- 1.2 PARUTIONS
- 1.3 EXCLUSION DU CLASSEMENT
- 1.4 ASSIMILATION
- 1.5 DATES LIMITEES DE RECEPTION DES RESULTATS
- 1.6 ETATS RECAPITULATIFS PAR EQUIPE

2. PRINCIPE DU CLASSEMENT

- 2.1 LE CLASSEMENT
- 2.2 LE RANG NATIONAL
- 2.3 LA POSITION DANS LA SERIE
- 2.4 DEFINITION DU CLASSEMENT
 - 2.4.1 Points marqués
 - 2.4.2 Un résultat
 - 2.4.3 Mode classement
- 2.5 CONTRAINTE DU CLASSEMENT
 - 2.5.1 Nombre de résultats minimums pour 2°, 3°, 4°, 5° séries et non classés H et F
 - 2.5.2 Nombre de résultats minimums pour 1° série Nationale H et F
 - 2.5.3 Nombre de résultats minimums pour 1° série Internationale H et F
 - 2.5.4 Nombre de résultats maximums pour toutes les séries
 - 2.5.5 Quota de résultats dépassé
 - 2.5.6 Quota minimum de résultats non atteint
- 2.6 CALCUL DU CLASSEMENT
 - 2.6.1 1° séries inscrits au PSA ou WISPA
 - 2.6.2 Pour toutes les autres séries
- 2.7 LE FORFAIT
 - 2.7.1 Victoire sur un joueur forfait
 - 2.7.2 Joueur forfait en cours de tournoi
 - 2.7.3 Joueur forfait au début du tournoi
- 2.8 POINTS MARQUES SUR BLESSURE
 - 2.8.1 Victoire sur joueur qui se blesse
 - 2.8.2 Points pour un joueur qui se blesse

3. DEFINITIONS DES POINTS MARQUES

- 3.1 LE TABLEAU
- 3.2 LA VALEUR EN POINTS DE CHAQUE JOUEUR
- 3.3 VICTOIRE EN PERFORMANCE
- 3.4 LE RESULTAT FINAL
- 3.5 LA VICTOIRE SIGNIFICATIVE
- 3.6 POINTS MARQUES EN TOURNOI
 - 3.6.1 Valorisation des matchs PSA et WISPA
- 3.7 POINTS MARQUES PAR EQUIPE
- 3.8 VALEUR DES TETES DE SERIE EN CHAMP. DE FRANCE INDIVIDUEL 1°, 2°, 3°, 4° et 5° SERIE
- 3.9 BONIFICATIONS

1. CONDITIONS GENERALES

1.1 ACCES AU CLASSEMENT

Tout joueur (français ou résident étranger) en possession de sa licence « Compétition », qui participe aux compétitions fédérales, intègre le classement national en fonction des résultats qu'il aura acquis au cours de tournois homologués F.F.S. et dans les rencontres par équipes fédérales.

1.2 PARUTIONS

Trois classements sont édités et affichés sur le site de la F.F.S., durant l'année sportive aux dates suivantes :

3 JANVIER 2 MAI 2 SEPTEMBRE

1.3 EXCLUSION DU CLASSEMENT

Un compétiteur qui n'a pas pris sa licence 2 saisons successives est retiré du classement la 3^e année. Pour une reprise éventuelle, ce joueur réintègre le classement Non Classé

1.4 ASSIMILATION

Aucune assimilation ne sera accordée pour intégrer le classement NATIONAL

1.5 DATES LIMITES DE RECEPTION DES RESULTATS.

1^o Parution

Réception des états de résultats de tournois et des récapitulatifs par équipes

Au siège de la F.F.S. après vérification par les LIGUES : **21 décembre 9 heures**

Affichage sur le site F.F.S. du classement provisoire **24 décembre**

Réception des réclamations jusqu'au : **29 décembre 9 heures**

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération

Affichage et publication du classement définitif: **3 janvier**

Seuls les résultats des tournois du 22-23/12 parvenus le 24/12 comptent dans ce 1^o trimestre

2^o Parution

Réception des états de résultats de tournois et des récapitulatifs par équipes

Au siège de la F.F.S. après vérification par les LIGUES : **18 avril 9 heures**

Affichage sur le site F.F.S. **21 avril**

Réception des réclamations jusqu'au : **28 avril 9 heures**

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération

Affichage définitif et publication du classement : **2 mai**

Seuls les résultats des tournois du 26-27/04 parvenus le 28/04 comptent dans ce 2^o trimestre

3^o Parution

Réception des états de résultats de tournois et des récapitulatifs par équipes

Au siège de la F.F.S. après vérification par les LIGUES : **22 août 9 heures**

Affichage sur le site F.F.S. **25 août**

Réception des réclamations jusqu'au : **31 août 9 heures**

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération

Affichage définitif et publication du classement : **2 septembre**

Seuls les résultats des tournois du 23-24/08 parvenus le 24/08 dans ce 3^o trimestre

AUCUN RESULTAT NE SERA ENREGISTRE HORS DELAI

1.6 ETATS RECAPITULATIFS PAR EQUIPES

Les états récapitulatifs de points par équipes doivent être contrôlés et validés par les Ligues.

Les états récapitulatifs de points parvenus directement à la F.F.S, sans le visa de la Ligue ne seront pas enregistrés.

2. PRINCIPE DU CLASSEMENT

2.1 LE CLASSEMENT

Echelonné en 5 SERIES pour les hommes et 4 SERIES pour les femmes. Ces séries sont divisées en 4 niveaux : A.B.C.D., sauf pour les 1° séries Internationales et Nationales.

<u>Hommes</u>	1 I	1N		<u>Femmes</u>	1 I	1N		
	2A	2B	2C	2D	2A	2B	2C	2D
	3A	3B	3C	3D	3A	3B	3C	3D
	4A	4B	4C	4D	4A	4B	4C	4D
	5A	5B	5C	5D				
	12	Classés		1° série Internationale	12	Classées		
	20	Classés		1° série Nationale	20	Classées		
	28	Classés		2 A	28	Classées		
	50	Classés		2 B	50	Classées		

2.2 LE RANG NATIONAL

Tous les compétiteurs sont classés selon un rang national.

2.3 LA POSITION DANS LA SERIE

Dans chaque série, la position de chaque joueur est numérotée chronologiquement en fonction de la moyenne des points de chaque joueur.

2.4 DEFINITION DU CLASSEMENT

2.4.1 Points marqués

Les points marqués correspondent au rang national d'un joueur.

2.4.2 Un résultat enregistré pour le calcul du classement

En tournoi : victoire en performance
résultat final
Par équipe : victoire en performance
victoire significative (voir par équipe)

2.4.3 Mode de classement

Tous les compétiteurs sont classés en fonctions de la moyenne des points obtenus par leurs résultats réalisées durant les 4 mois de saison sportive définis au calendrier.

2.5 CONTRAINTES LIEES AUX DIFFERENTS CLASSEMENT

2.5.1 Nombre de résultats minimums requis pour le calcul du classement des compétiteurs classés 2° 3° 4° 5° séries et non classés H et F

4 résultats dont 2 résultats maximum par équipe

Ex : 4 résultats en tournois ou 3 résultats en tournois + 1 résultat par équipe

2.5.2 Nombre de résultats minimums imposés pour le calcul du classement des compétiteurs classés 1^o série Internationale H et F

4 résultats dont 2 résultats maximum par équipe

2 résultats minimums sont à réaliser en tournoi du circuit national seniors « étoiles » ou PSA/WISPA

Un compétiteur classé 1^o série Internationale ne peut pas s'engager dans un tournoi régional si, à cette même date un tournoi du circuit national seniors « étoile » est inscrit au calendrier

La dérogation à cette disposition entraîne la suspension du licencié de toute compétition pour 2 mois à compter de sa notification par lettre recommandée, sans traduction devant la commission de discipline nationale.

2.5.3 Nombre de résultats minimums requis pour le calcul du classement des compétiteurs classés 1^o série Nationale H et F

4 résultats dont 2 résultats maximum par équipe

1 résultat minimum est à réaliser en tournois du circuit national seniors « étoiles »

Un compétiteur classé 1^o série N. ne peut pas s'engager dans un tournoi régional si, à cette même date un tournoi du circuit national « étoile » est inscrit au calendrier dans cette ligue ou dans toutes les ligues limitrophes

La dérogation à cette disposition entraîne la suspension du licencié de toute compétition pour 2 mois à compter de sa notification par lettre recommandée, sans traduction devant la commission de discipline nationale.

2.5.4 Nombre de résultats maximums pris en compte

Le nombre maximum de résultats retenus pour le calcul du classement est de :

5 résultats dont 2 résultats maximum par équipe

2.5.5 Quota de résultats dépassés

Lorsque le quota de résultats est dépassé, les 5 meilleurs résultats sont retenus.

L'action obtenue en par équipe est susceptible d'être effacé.

Pour les 1^o séries, un mauvais résultat obtenu en tournoi du circuit national ne sera remplacé que par un résultat obtenu en tournoi du circuit national

2.5.6 Quota de résultats mini non atteint

Lorsque le quota minimum de résultats n'est pas atteint, chaque action manquante est créditée d'un capital point correspondant au rang du joueur à la même position dans la série, à 2 classements inférieurs.

2.6 CALCUL DU CLASSEMENT

2.6.1 Pour les 1^o série inscrits au PSA ou WISPA

Le classement est établi en calculant la moyenne de tous les résultats obtenus sur le circuit national et la PSA ou la WISPA.

En l'absence totale de résultats PSA ou WISPA sur le trimestre, les points 2.5.2 ; 2.5.3 ; 2.5.4, 2.5.5 et 2.5.6. sont appliqués pour le calcul du classement.

2.6.2 Pour toutes les autres séries

Le classement est établi en calculant la moyenne des actions réalisées dans le trimestre en appliquant les points 2.5.1 ; 2.5.2 ; 2.5.4 ; 2.5.5. et 2.5.6.

2.7 LE FORFAIT

2.7.1 Victoire sur un joueur forfait

Dans un tournoi ou par équipes, le vainqueur d'un joueur forfait ne marque pas les points de la victoire

2.7.2 Joueur forfait en cours de tournoi

Le joueur forfait, selon les termes du règlement sportif en cours de tournoi, marque les points du résultat final du dernier classé du tour auquel il a participé.

2.7.3 Joueur forfait au début d'un tournoi

Les résultats marqués pour ce forfait ne sont pas effaçables (art. 2.5.4)

Tout joueur forfait après la clôture des inscriptions et avant le début du tournoi, non justifié selon les termes du règlement sportif, est crédité d'un résultat incompressible (au terme de l'article 2.5.4), équivalent au rang du joueur placé à la même position dans la série, à trois classements inférieurs.

2.8 POINTS MARQUENT SUR BLESSURE

2.8.1 Victoire sur un joueur qui se blesse

Dans un tournoi ou en match par équipe, le vainqueur d'un joueur qui se blesse en cours de match, marque les points de la victoire.

2.8.2 Points pour un joueur qui se blesse

En cas de blessure constatée par un médecin, le joueur qui se blesse ne marque pas de points sur le match concerné, il conserve les résultats acquis dans le tournoi.

3. DEFINITIONS DES POINTS MARQUES

3.1 Le tableau est constitué selon la règle définie par le règlement sportif.

3.2 LA VALEUR EN POINTS DE CHAQUE JOUEUR

Le rang national est utilisé pour placer tous les joueurs dans un tableau de tournoi selon la règle des têtes de séries.

Ce rang représente la valeur en point de chaque joueur.

3.3 VICTOIRE EN PERFORMANCE

Lors de la victoire d'un joueur sur un autre joueur mieux classé, le vainqueur marque les points correspondant au rang national du joueur mieux classé.

3.4 LE RESULTAT FINAL

C'est le niveau atteint par un compétiteur dans un tournoi, et qui correspond au rang national du joueur placé dans ce tournoi en fonction de son classement et de la règle des têtes de séries.

3.5 LA VICTOIRE SIGNIFICATIVE

C'est une victoire en match par équipe sur un adversaire dont le classement n'excède :

- 1 classement inférieur pour les 1^o séries, quel que soit le rang :

1^osérie I victoire sur 1^osérie N
1^osérie N victoire sur 2^osérie A

- 2 classements inférieurs pour toutes les autres séries, quel que soit le rang:

Classement	2A	2B	2C	2D	3A	3B	3C	3D	4A	4B	4C	4D
Victoire sur	2C	2D	3A	3B	3C	3D	4A	4B	4C	4D	5A	5B

- Les 5^o séries hommes et 4^o séries femmes n'ont pas de seuil significatif.

3.6 POINTS MARQUES EN TOURNOI

- ❖ Dans le tableau et dans les plateaux intermédiaires, seule les performances sont comptabilisées.
- ❖ Tous les compétiteurs participants à un tournoi marquent les points correspondants à leur résultat final dans le tournoi.

3.6.1 Valorisation des matchs PSA et WISPA

Pour les joueurs inscrits PSA, participants au circuit P.S.A et pour les joueuses inscrites WISPA, participants au circuit WISPA, les performances internationales seront prises en compte pour le calcul du trimestre.

Le barème d'équivalence de points pour cette année est de :

VICTOIRES EN PSA

Rang Mondial	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 25	26 à 50	51 à 80	81 à 100	101 à 130	131 à 150	151 à 170	171 à 200
Points Cl. Français	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

VICTOIRES EN WISPA

Rang Mondial	1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 30	31 à 50	51 à 80	81 à 110	111 à 150	151 à 200
Points Cl. Français	-3	-2	-1	0	1	2	3	4	5	6

3.7 POINTS MARQUES PAR EQUIPE

- La performance du joueur.
- En cas de victoire significative, le joueur vainqueur marque son rang.
- En cas de victoire non significative, le joueur vainqueur ne marque rien.
- Dans tous les cas le perdant ne marque rien.

3.8 VALEUR DES TÊTES DE SÉRIE DES CHAMPIONNATS FRANCE INDIVIDUELS 1°, 2°, 3°, 4°, 5° séries.

1° Série :			
hommes	têtes de série de 1 à 16	valeurs du rang de	1 à 16
femmes	têtes de série de 1 à 16	valeurs du rang de	1 à 16
2° Série :			
hommes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	33 à 64
femmes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	33 à 64
3° Série :			
hommes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	271 à 302
femmes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	171 à 202
4° Série :			
hommes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	861 à 892
femmes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	531 à 562
5° Série :			
hommes	têtes de série de 1 à 32	valeurs du rang de	1951 à 1982

3.9 BONIFICATIONS

Les performances et le résultat final réalisés au cours des championnats de ligues individuels (qualificatif 1° série compris sauf les 4 qualifiés) et au cours des championnats de France individuels sont bonifiés de 20% pour tout joueurs participants.

Exemple : la tête de série N°2 bat la tête de série N°1 (classée 30)
La tête de série N°2 marque la perf. **24** (30-20%)
Le résultat final **24** (30-20%)